

Délibération n°34/2026

VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

Séance du 09 avril 2026

-----

Convoqué le : 3 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : Mmes EUDIER et STIL, M. COURSEAUX, Mme MAILLARD, MM. COMBE, DELCROIX et LACAILLE, Mme ROUX, M. SORET, Mme BEAUJOUAN, M. HERLAKIAN, Mme COUCHE, MM. FAVENNEC et ALLORY, Mme LEBRUN, M. PAUMIER, Mme TANGUY, M. SAINT-MARTIN, Mme PEIGNEY, M. FERRE, Mme LASNON, M. CORDEAUX, Mme VARNIERE et M. HAUGUEL

Était excusée : Mme LEROY (pouvoir donné à Mme EUDIER), Mme MONNAIE (pouvoir donné à M. COURSEAUX) et Mme BESLOUIN (pouvoir donné à Mme STIL)

formant la majorité des membres en exercice.

Madame STIL a été élue secrétaire.

-----

**Délibération n°34/2026 - Délibération relative à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Services Publics (CDSP)**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la gestion des services publics susceptibles d'être délégués, il appartient à la commune de constituer la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), chargée notamment d'analyser les candidatures et les offres reçues dans le cadre des procédures de délégation.

Madame le Maire précise qu'à cette heure une seule délégation de services publics est effective et concerne la restauration scolaire.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, cette commission est présidée par le Maire et comprend des membres élus au sein du Conseil municipal selon un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il revient dès lors au Conseil Municipal de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de cette commission, dans les conditions fixées par les textes en vigueur et les modalités arrêtées par délibération préalable.

Compte tenu de ces éléments d'information, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-5 et D.1411-3 à D.1411-5 ;

**VU** la délibération en date du 9 avril 2026 fixant les modalités de dépôt des listes.

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Services Publics ;

**CONSIDÉRANT** que la commission est composée de :

- 5 membres titulaires,
- 5 membres suppléants ;

**CONSIDÉRANT** qu'une liste a été régulièrement déposée et est composée :

Membres titulaires

- M. Olivier COMBE
- M. Corentin CORDEAUX
- M. Nicolas HAUGUEL
- Mme Justine MONNAIE
- Mme Carole STIL

Membres suppléants

- Mme Emmanuelle COURCHE
- M. Pierre DELCROIX
- M. Anthony FERRE
- Mme Christelle ROUX
- Mme Laëtitia TANGUY

**CONSIDÉRANT** que sur proposition du Maire, l'ensemble du conseil municipal a validé un vote au scrutin public,

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
Le Conseil Municipal,**

**DÉCIDE** de recourir au vote au scrutin public, pour l'élection des membres de la commission de délégation de services publics.

**ÉLIT** membres titulaires de la commission de délégation de services publics :

- M. Olivier COMBE
- M. Corentin CORDEAUX
- M. Nicolas HAUGUEL
- Mme Justine MONNAIE
- Mme Carole STIL

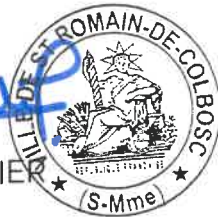
**ÉLIT** membres suppléants :

- Mme Emmanuelle COURCHE
- M. Pierre DELCROIX
- M. Anthony FERRE
- Mme Christelle ROUX
- Mme Laëtitia TANGUY

**DIT QUE** la Commission est présidée par le Maire (ou son représentant), membre de droit.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,

  
Clotilde EUDIER



La secrétaire,

  
Carole STIL

